

Subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, réunie le 15 mai dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de la première répartition de l'année 1997, les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Subventions attribuées par l'Etat et autres Collectivités Territoriales en 1996	Sommes attribuées en 1996 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1997	Sommes proposées pour 1997
Promotion de la Santé	Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme du Doubs 14, rue Ronchoux	Etat : 43 000 F Ville de Pontarlier : 6 000 F Commune de Thise : 500 F	17 000 F	18 000 F	18 000 F
Aide aux Malades	Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 12, rue de la Famille	Conseils généraux : 7 600 F Villes de Montbéliard, Belfort, Dole : 7 750 F	6 000 F	6 500 F	5 000 F
Action humanitaire	Croix Rouge Française Place Granvelle	Total communes : 6 500 F	5 000 F	15 000 F	5 000 F
Lutte anti-alcool	Croix d'Or du Doubs 12, rue de Chaillot	Conseil Général : 5 000 F	5 000 F	10 000 F	5 000 F
Aide aux malades	Association des Insuffisants Rénaux Comtois 16, rue du Mont CHALEZE	Autres communes : 4 865 F	3 500 F	-	2 000 F
Aide aux malades	Association des Donneurs de Voix 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Anciens malades	Association Valentin Haüy 4, rue des Fontenottes	Conseil Général : 3 000 F Autres communes : 4 465 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Accompagnement des malades	Association JALMAV - Besançon Centre Mendès France 3, rue Beauregard	Conseil Général : 2 500 F	0 F	2 500 F	1 500 F
Promotion de la Santé	Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité 27, rue de la République	Conseil Général : 248 568 F	16 000 F	50 000 F	17 000 F
Aide aux malades	Association Don d'Organes PUGEY	Conseil Général : 7 000 F	3 500 F	-	3 500 F
Aide aux malades	Association Transhépate - Hôtel Jean Minjoz	-	5 000 F	5 000 F	2 000 F
Promotion de la santé	Comité Départemental de la Santé 4, rue de la Préfecture	(prestations) Montbéliard : 50 000 F Lons-le-Saunier : 5 000 F	5 000 F	10 000 F	5 000 F

La dépense, soit 70 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.30.65748.50000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.